

Pourquoi avoir choisi MesParcelles ?

"Suite à mon installation, je souhaitais un outil pratique, fonctionnel et polyvalent. Après une démonstration, la prise en mains a été rapide, l'utilisation est facile. Au besoin nous sommes accompagnés par une assistance de proximité. C'est un outil complet. Il me sert à être en conformité avec la réglementation (enregistrements, plan de fumure, prévisionnel...). Je l'utilise également pour calculer mes marges, pour intégrer le groupe gestion de parcelles de mon secteur, pour ma comptabilité et pour réaliser ma Déclaration PAC."

Marc Trotot,
GAEC des Hirondelles à Laloef (54)



Notre engagement

- 🔄 SIMPLICITÉ
- 🔒 SÉCURITÉ
- 🤝 ACCOMPAGNEMENT
- 🚀 PERFORMANCE

Vos interlocuteurs

Laetitia SCHAFF - Maxime SALOT
Service Agronomie - Environnement

Amélia PRANDO - Secrétaire - 03 83 93 34 12
agronomie-environnement@meurthe-et-moselle.chambagri.fr
Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Une plateforme de
services
tout en un
pensée avec vous pour
votre exploitation

Nos certifications :

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124830 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Conception graphique : Chambre d'agriculture 54 - Juin 2021. Crédits photos : Chambres d'agriculture / Gettyimages, MLJ - Janvier 2022.



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>





N°1
du marché



40 000
exploitations
utilisatrices



30 000
déclarations PAC
réalisées avec
MesParcelles



10 000
plans de
fumure cahier
d'épandage et
traçabilité
phytosanitaire

Rejoignez la communauté



Un abonnement annuel adapté à vos besoins

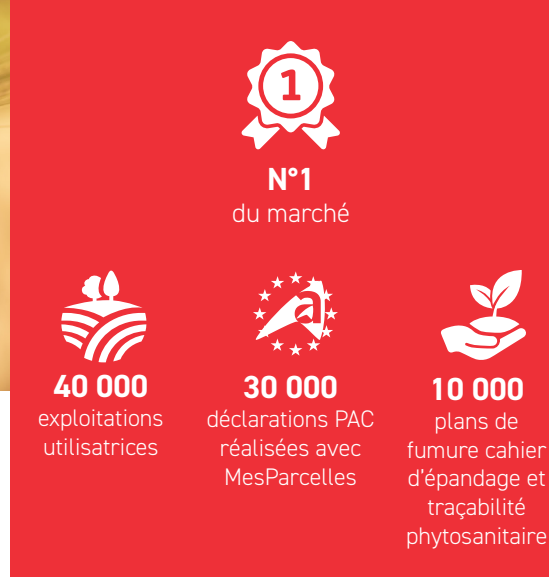
- Un service qui s'adapte à tous les types d'exploitation (grandes cultures, élevage, viticulture, arboriculture...)
- Une utilisation en toute liberté, en autonomie ou accompagné par votre conseiller

Toutes les données de votre exploitation à portée de main

- Vos données disponibles sur ordinateur, smartphone et tablette
- Des mises à jour automatiques

Un accompagnement sur-mesure

- Des formations individuelles ou collectives pour une appropriation optimale de toutes les fonctionnalités
- Une assistance téléphonique personnalisée
- Possibilité de prise en main à distance par votre conseiller local



Notre offre :

TARIFS

Année 2023
Abonnement :
374 € HT/an
Option App MesParcelles (appli mobile)
42 € HT/an

PRESTATIONS ADDITIONNELLES

De nombreuses prestations peuvent être combinées à l'abonnement MesParcelles à tarif préférentiel.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller !



Faciliter vos audits de certifications environnementales

Suivi des indicateurs et gestion de la certification HVE



Piloter votre performance économique

Suivi des performances technico-économiques (marge brute et semi-directe, gestion des stocks)



Anticiper votre déclaration PAC

Aide à la déclaration PAC et export vers TéléPAC



Connectez toutes vos données d'exploitation

- Interconnexion console tracteur
- Dispositif de traçabilité automatique Imagerie satellite et drone



Gérer la traçabilité de vos productions

Gestion parcellaire cartographique

Gestion de la fertilisation

- Agronomique (plan de fumure NPK)
- Réglementaire (conformité Directive Nitrates)

Gestion phytosanitaire*

- Conseil annuel morte-saison et conseil au champ
- Réglementaire (contrôles phytosanitaires), saisie et vérification des interventions phytosanitaires
- Dispose d'un référentiel phytosanitaire actualisé

Traçabilité automatique*

- Identification des produits et suivi des interventions sur smartphone



Suivre vos indicateurs environnementaux

Suivi des mesures agro-environnementales et HVE

Indicateurs environnementaux (IFT, vérification des 170 unités d'azote directive nitrate)

*Les Chambres d'agriculture réalisant du conseil phytosanitaire sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant